

(1) Époux ou Père

Prénoms Maxime, Léo

Nom ⁽²⁾ MAIGRET

Né ⁽³⁾ le 30 Juin 1997
à 14 heures 55 à Villeneuve-Saint-Georges
(Val de Marne)

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Jean, Claude, Pierre

MAIGRET
et de ⁽⁵⁾ Joëlle, Patricia
BRUN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1179
le ⁽⁶⁾ 18 JAN. 2022

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾



Mariage célébré à _____
Il a été déclaré _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

- (1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».
- (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... - 2^{me} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».
- (3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».
- (4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».
- (5) Prénoms et nom des parents.

(1) Épouse ou Mère

Prénoms Bérénice, Olivia, Camille

Nom ⁽²⁾ WADBLE

Née ⁽³⁾ le 07 Octobre 1998
à 10 heures 10 à Villeneuve-Saint-Georges
(Val de Marne)

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Pierre-Emmanuel,
Claude

WADBLE
et de ⁽⁵⁾ Cécilie, Valérie, Christine
BRÉHIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1742
le ⁽⁶⁾ 18 JAN. 2022

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾



le _____ à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

- (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
- (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M... notaire à... ».

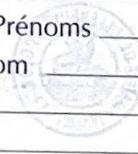
(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ _____
L'officier de l'état civil _____
Sceau _____

(1) Prénoms _____
Nom _____


EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ _____
L'officier de l'état civil _____
Sceau _____

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
- (2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
- (3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 3313
Le 21 décembre 2021 à 21 heures 39
est né(e)⁽²⁾ Camila, Emrys MAIGRET

du sexe féminin à Melun (Seine et Marne)

(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 27 décembre 2021 en cette
mairie par son père

Délivré conforme aux registres, le 06 janvier 2022
MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ _____
L'officier de l'état civil _____
Sceau _____



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ _____
L'officier de l'état civil _____
Sceau _____

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [prénom, NOM] née le ... à ... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Deuxième ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 2718
Le 11 octobre 2023 à 09 heures 00
est né(e)⁽²⁾ Sophia, Lélia NAIGRET

du sexe féminin à Naën
(Seine-et-Marne)
(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 13 octobre 2023 en
cette mairie par son père.

Délivré conforme aux registres, le 13 octobre 2023
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil délégué
Sceau


EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N°

Le _____ à _____ heures _____
est né(e)⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».